Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500721-20251211-202509119-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2025-09-119

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 5 décembre 2025		Présents :	12
Date d'affichage : 5 décembre 2025		Pouvoir :	5
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

L'an deux mille vingt-cinq, **le onze décembre,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (12) : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean-Yves GARDAN, Marie-Paule GILLOUARD, Arnaud VOISINNE, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Suzanne DOURDAIN MOREL, Pierre-Henri GASDON.

Étaient excusés (5) :
Fabienne GUILLOIS a donné pouvoir à Claudie BENARD
Miguel LOYARTE a donné pouvoir à Maud PERREUX
Bernard JACQUES a donné pouvoir à Marie-Paule GILLOUARD
Aurélie LEGROS a donné pouvoir à Christine FERARD
André LUCAS a donné pouvoir à Jean-Yves GARDAN

Étaient absents (2):
Pierre MATHIEU
Nicolas BOULÉ

Secrétaire de séance : Yohann CHANTREL a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EN VUE D'UNE ÉTUDE COMPENSATOIRE COMPLÉMENTAIRE RELATIVE AUX ESPÈCES PROTÉGÉES DANS LES BÂTIMENTS SIS 45 RUE DU LAC

Monsieur le Maire rappelle que l'étude centre-bourg terminée en 2024 a mené à l'élaboration de fiches action.

L'une d'elles portait sur la création d'un belvédère en lieu et place d'un bâtiment vacant situé sur la parcelle G0003 et un garage situé G0081 sis 45 rue du lac à la croisée de la rue du lac et de la rue des hurlières. Cette réalisation passe par la démolition totale et/ou partielle des bâtiments existants qui sont actuellement occupés par des hirondelles voire avec d'autres espèces protégées. Aussi, la commune se doit de mener une étude diagnostic visant à évaluer l'activité des espèces protégées. En cas de présence, une deuxième phase permettre de définir la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser) à mettre en œuvre, qui sera présentée aux services de l'Etat avec dépôt d'une dérogation espèces protégées si le projet les impacte.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500721-20251211-202509119-DE

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que la commune étant labellisée Petites Villes de Demain, elle a la possibilité de solliciter une aide de la Banque des Territoires à hauteur de 50% du montant HT de l'étude.

Le bureau d'études IAO SENN de Vern-sur-Seiche a chiffré ce complément d'études à

Désignation	Montant HT	Montant TTC
diagnostic	1 500.00	1 800.00
dérogation	2 950.00	3 540.00
notaire chiroptère (si traces d'activité)	3 100.00	3 720.00
	7 550.00	9 060.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (2 contre :JY. Gardan et A. Lucas)
APPROUVE la proposition de bureau d'études IAO SENN de Vern-sur-Seiche telle qu'elle vient d'être présentée ci-dessus pour un montant de 7 550.00€ HT (avec option).
APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses	**Montant en HT**	**Recettes**	**Montant en HT**
Etude compensatoire	7 550.00 €	Etat- Banque des Territoires (50%)	3 775.00 €
		Autofinancement (50%)	3 775.00 €
Total opération	**7 550.00 €**	**Total opération**	**7 550.00 €**

SOLLICITE l'aide financière auprès de la BANQUE DES TERRITOIRES pour un montant de 3 775.00 €
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

